Commune de marbois normandie - eure

Commune Nouvelle de Le Chesne, Les Essarts, Saint Denis du Béhélan et Chanteloup

Commune de MARBOIS (Eure)
PROVES VERBAL
SEANCE DU 31 MAI 2021

En exercice	Présents	Votants
19	18	19

L'an deux mil vingt-et-un, le trente-et-un mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MARBOIS, légalement convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-et-un se sont réunis à la salle des fêtes de la commune historique de LE CHESNE, en séance public, sous la présidence de Monsieur Éric WOHLSCHLEGEL.

Etaient présents :
WOHLSCHLEGEL Éric, BAUDOUIN Véronique, BRUN Arnaud, CLOQUETTE Céline, DAVID Antoine, GAUTHIER Régis, GIRARD Patrice, GREARD Juliette, JACOB Arnaud, JACQUES Laëtitia, LOUVARD Evelyne, MAHIEUX David, QUEMIN Michel, SAMAIN Chantal, SAMPERS Cécile, SAMPERS Colette, SIMON Cyril, TREHARD Frédéric

Absente excusée : PASQUIER Sandrine

Pouvoir : A été donné par Mme PASQUIER Sandrine à Mme LOUVARD Evelyne

Secrétaire de séance :
Monsieur GAUTHIER Régis

Ordre du jour :

1 - Approbation du procès-verbal du 12 avril 2021
2 - Réduction du montant des charges des logements de Saint-Denis-du-Béhélan
3 - Modification du montant de la provision pour charges – logement ancienne Mairie St Denis
4 - Vote des subventions 2021
5 - Tirages au sort des jurés d'assises
6 - Achat de jeux pour enfants
7 - Achat d'une débroussailleuse
8 - Règlement de la gestion publicitaire municipale de Marbois
9 - Réduction de charges pour la micro-crèche sur Le Chesne
10 - Achat de panneaux d'affichage en liège
11 - Achat de 3 aspirateurs

Délibérations :

2021.05.035 Réduction du montant des charges des logements de Saint Denis
2021.05.036 Modification du montant de la provision pour charges – logement ancienne Mairie
2021.05.037 Vote des subventions 2021
2021.05.038 Tirages des jurés d'assises
2021.05.039 Achat de jeux pour enfants
2021.05.040 Achat d'une débroussailleuse
2021.05.041 Règlement de la gestion publicitaire municipale de Marbois
2021.05.042 Réduction de charges pour la micro-crèche sur Le Chesne
2021.05.043 Achat de panneaux d'affichage en liège
2021.05.044 Achat de 3 aspirateurs

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 10 en faisant l'appel.

M. MAHIEUX David va arriver avec 10 mn de retard.
Ayant envoyé une copie du procès-verbal à tous les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait passer celui-ci pour signature.
M. MAHIEUX arrive avant l'exposé du premier sujet.
Monsieur le Maire expose le dossier.

Réduction du montant des charges des logements de Saint Denis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les deux logements de Saint Denis sont toujours loués et que les loyers sont à jour. Les locataires payent, en plus du loyer, une provision pour charges de 130 euros par mois pour un logement et 70 euros pour l'autre, également à jour dans les paiements.
Considérant les gros problèmes de chauffage sur l'année 2020 que nous avons rencontrés,
Considérant la délibération 2020-06-036 pour le changement complet de la canalisation de chauffage à Saint-Denis-du-Béhélan
Considérant l'énorme consommation d'eau de 71 m³ au lieu du 1 m³ habituel,
Considérant l'astronomique consommation de fuel que cela a entraîné, pratiquement 8 000 litres,
Monsieur le Maire demande la réduction du montant des charges de 50 % sur la consommation de fuel pour l'année 2020 pour les deux logements, soit

- 806,67 € sur le logement de l'ancienne mairie au 16 rue de la Mairie
- 967,01 € sur le logement de l'ancienne école au 16 bis rue de la Mairie

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?
N'en ayant aucune, il fait passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après étude du dossier,

Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une réduction du montant des charges concernant la facturation du fuel à hauteur de 50 % à imputer à chaque locataire des logements de Saint Denis suite aux problèmes de canalisation rencontrés en 2020 soit :

  - 806,67 € sur le logement de l'ancienne mairie au 16 rue de la Mairie
  - 967,01 € sur le logement de l'ancienne école au 16 bis rue de la Mairie

Délibération n° 2021.05.035

Monsieur le Maire expose le sujet suivant.

Modification du montant de la provision pour charges – logement ancienne Mairie

Suite à la prise en charge des compteurs d'électricité et d'eau directement par le locataire du logement au 16 rue de la Mairie – Saint-Denis-du-Béhélan, il convient de modifier le montant de la provision pour charges.

Monsieur le Maire propose de passer le montant de 130 € à 90 € par mois.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?
N'en ayant aucune, il fait passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le nouveau montant prévisionnel mensuel de 90 € (quatre-vingt-dix euros) pour les charges du logement au 16 rue de la Mairie – Saint-Denis-du-Béhélan.

Délibération n° 2021.05.036

Monsieur le Maire passe la parole à M. QUEMIN pour le sujet suivant.

Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des propositions de subventions pour l'année 2021 votées lors de la réunion de la commission financière, réunie le 01 mars 2021 et en présence de Mme LOUVARD, Adjointe en charge de la réception des dossiers.

Cette année, des dossiers de demande de subventions ont été envoyés à toutes les associations ou organismes ayant demandées une subvention afin de se mettre en conformité avec la règlementation.

NOM DE L'ASSOCIATION OU ORGANISME	2020	2021		
	SUBVENTIONS VERSEES	PROPOSITIONS COMMISSION	DEPOT D'UN DOSSIER	MONTANTS ATTRIBUES par le C.M.
ASSOCIATIONS MARBOIS				
AGES TENDRE ET TETE DE MARBOIS	200	300	OUI	300
ASS PARENTS D'ELEVES	400	400	OUI	400
LE CHESNON	300	400	OUI	400
DE CHASSE ST DENIS DU BEHELAN	100	100	OUI	100
DE CHASSE LE CHESNE	100	100	OUI	100
FOLK AND TRAD	100	100	OUI	100
LES TRIOS LIVE	100	0	NON	0
TOTAL (1)	1300	1400		1400
ASSOCIATIONS EXTERIEURES				
CHARLINE	40	0	NON	0
SCLEROSE EN PLAQUE	40	0	NON	0
RESTO DU CŒUR	50	100	OUI	100
CROIX ROUGE	100	100	OUI	100
FONDATION PATRIMOINE	50	0	ADHESION 120 €	0
AMIS & MONUMENTS SITES DE L'EURE	50	0	ADHESION 56 €	0
CFAIE DE L'EURE (20 € / enfant - 4 enfants)	80	120		120
SPA DE L'EURE	20	20	OUI	20
VIE ET ESPOIR	0	100	OUI	100
CFA BATIMENT (4 ENFANTS)	80	0	NON	0
TOTAL (2)	510	440		440
ASSOCIATIONS CANTONALES				
ACPG	60	0	NON	0
ADMR	100	200	OUI	200
MUSEE - ASS. PATRIMOINE RURAL BRETEUIL	50	50	OUI	50
SOS SOLIDARITE DAMVILLE	50	0	NON	0
APPEL - IMMACULEE DAMVILLE	50	50	NON	50
APE - COLLEGE AIME CHARPENTIER	50	50	NON	50
TOTAL (3)	360	350		350

ASSOCIATIONS DIVERSES				
TELETHON	150	150	DON	150
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100	100	DON	100
TOTAL (4)	250	250		250
TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES (1+2+3+4)	2420	2440		2440

M. QUEMIN demande s'il y a des questions?
M. Arnaud JACOB fait observer que le nouveau formulaire pour les subventions donné cette année aux associations fait demander non pas une subvention pour du fonctionnement mais une subvention pour financer un projet. Il demande ce qui va justifier le montant que la commune va attribuer aux associations ? Comment va t'elle contrôler que le montant attribué est bien alloué pour le projet fixé? Est-ce que les associations ont été prévenue?
Monsieur le Maire précise que lors du renouvellement du dossier de subventions, il leur sera possible de justifier de l'investissement de l'année précédente.
Il est demandé s'il est possible d'avoir une communication pour plus d'explications sur le dossier des subventions.
Monsieur le Maire informe M. JACOB que la mairie se met en conformité avec les demandes de subventions pour les associations et que tous les dossiers seront transmis à la trésorerie.
Monsieur le Maire ayant souhaité que M. Arnaud JACOB et Mme Véronique BAUDOUIN s'abstiennent de participer au vote pour l'attribution de la subvention de leur association, M. MAHIEUX demande à ce que le Conseil Municipal vote les subventions en 2 parties ainsi, M. JACOB et Mme BAUDOUIN ne participeront pas au vote des associations de la commune pour éviter ainsi tout conflit d'intérêt mais seulement au vote des autres associations extérieures et cantonales.
N'ayant pas d'objection, Monsieur le Maire fait passer au vote.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant à attribuer à chacune des associations dont le dossier a été déposé en Mairie.

Délibération:

Le Conseil Municipal, après étude des propositions de subventions,

1) Pour le vote des associations de la commune de Marbois, Monsieur ARNAUD JACOB et Madame BAUDOUIN Véronique faisant partie de l'association Le Chesnon, ils s'abstiennent de participer au vote.

Par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTION,

- **ACCEPTE** les subventions proposées par la commission des finances, telles que présentées dans le tableau ci-dessus

M. JACOB et Mme BAUDOUIN participent au vote.

2) Pour les autres associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les subventions proposées par la commission des finances, telles que présentées dans le tableau ci-dessus

Délibération n° 2021.05.037

Monsieur le Maire expose le sujet suivant.

Tirages des jurés d'assises

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit procéder au tirage au sort des jurés d'assises à l'aide de la liste électorale.

Vu l'arrêté n°DCL/BCE/2021/050 en date du 22 avril 2021, il convient de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par l'arrêté.

Monsieur le Maire propose donc de procéder au tirage de trois jurés.
Monsieur le Maire demande un volontaire pour le tirage.
Personne proposée pour effectuer le tirage: Monsieur BRUN Arnaud
Des chiffres de 0 à 9 sont déposés dans un pochon opaque. Il est procédé au tirage des centaines, des dizaines et des unités pour chaque personne:

Tirage au sort de la première personne:

Centaine: **4**
Dizaine: **8**
Unité: **2**
Le numéro **482** correspond à **M. LEPHAY Pascal** domicilié 22 rue de la Mare D'Ancy – Le Chesne – 27160 MARBOIS

Tirage au sort de la deuxième personne:

Centaine: **0**
Dizaine: **8**
Unité: **1**
Le numéro **081** correspond à **Mme BOTTARELLI Sylvie, épouse SAGOT** domiciliée au 16 rue du Rondel – Les Essarts – 27240 MARBOIS

Tirage au sort de la troisième personne:

Centaine: **4**
Dizaine: **9**
Unité: **0**
Le numéro **490** correspond à **M. L'HERNAULT Damien** domicilié au 9 rue de la Gérarderie – Les Essarts - 27240 MARBOIS

Il n'y a aucune objection, ni remarque sur les tirages des jurés.

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE**: les 3 personnes tirées aux sorts

Délibération n° 2021.05.038

La parole est donnée à M. GIRARD en charge du dossier suivant.

Achat de jeux pour enfants

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été inscrit au budget de 2021 une enveloppe de 10 k€ afin de renouveler les jeux pour enfants présents sur le terrain situé à proximité de la salle des fêtes du Chesne.

Des devis ont été demandés à 3 fournisseurs en leur demandant à la fois de proposer des jeux qui soient le plus comparables possibles et qui, dans le même temps, possèdent une hauteur de chute inférieure à 1 m pour éviter ainsi le coût additionnel de tapis amortissant.

Une présentation a été faite à la Commission Travaux lors de la réunion du 04 mai.

Proludic et TJM ont le plus de jeux comparables (4), **Mefran** n'a que 2 jeux comparables, ne communique pas sur la durée de garantie ainsi que sur l'origine des jeux et ne détaille pas le coût de la pose.
Proludic et TJM ont fait des propositions sur des jeux de fabrication française.

Seul **Proludic** est à la fois concepteur, fabricant et installateur des jeux pour lesquels il certifie la conformité des jeux et de la pose.
Les panneaux d'informations (obligatoires) pourront être posés par notre agent technique (1 panneau sur le terrain situé au Chesne et 1 panneau sur le terrain situé près de la salle des fêtes des Essarts)

PROPOSITION DES FOURNISSEURS

		PRIX HT / FOURNISSEURS		
DESCRIPTIF		PROLUDIC devis 12104819	MEFRAN devis du 26 avril 2021	TJM devis DC0353
TOBOGGAN	*FOURNITURE*	3 818,70 €	3 650,00 €	3 649,00 €
	SOL AMMORTISSANT	0,00 €		1 700,00 €
	POSE	1 065,00 €		850,00 €
	TOTAL	4 883,70 €		6 199,00 €
JEU RESSORT POMME ECUREUIL	*FOURNITURE*	649,80 €		814,00 €
	POSE	172,00 €		150,00 €
	TOTAL	821,80 €		964,00 €
JEU RESSORT VACHE GRENOUILLE	*FOURNITURE*	799,20 €		726,00 €
	POSE	172,00 €		150,00 €
	TOTAL	971,20 €		876,00 €
JEU RESSORT TREFLE	*FOURNITURE*	529,20 €	738,00 €	745,00 €
	POSE	172,00 €		150,00 €
	TOTAL	701,20 €		895,00 €
PANNEAU INFORMATION		177,30 €	152,00 €	168,00 €
PANNEAU INTERDIT DE FUMER		22,50 €		
POTEAU INFORMATION		135,90 €		
TOTAL PANNEAU	*FOURNITURE*	335,70 €	152,00 €	168,00 €
	POSE PAR NOS SOINS			
	TOTAL	335,70 €		168,00 €
XYLOPHONE AVEC PIED	*FOURNITURE*	1 746,00 €		
	POSE	175,00 €		
	TOTAL	1 921,00 €		
INVESTISSEMENT 4 JEUX ET 2 PANNEAUX		8 049,30 €		9 270,00 €
INVESTISSEMENT 5 JEUX ET 2 PANNEAUX		9 970,30 €		
CERTIFICATION CONFORMITE DE POSE		O	O	N
FABRICANT		O	N	N
MARQUE		PROLUDIC	ALTRAD	TRANSALP
FABRICATION FRANCAISE		O	?	O
GARANTIE		2 à 25 ans	?	2 à 20 ans

Le Conseil Municipal est invité à retenir un fournisseur pour la fourniture des jeux pour enfants, à autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tout document si afférent et à inscrire la dépense en section d'investissement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?
N'en ayant aucune, il fait passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité, se prononce comme suit,

- **RETIENT** la société PROLUDIC dont le devis 12104819 s'élève à 9 970,30 € HT soit 11 964,36 € TTC pour l'achat de 5 jeux pour enfants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tout document se référant au dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la dépense en section d'investissement

Délibération n° 2021.05.039

Monsieur le Maire expose le sujet suivant.

Achat d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de réparation pour la débroussailleuse de la commune a été faite. Malheureusement, le devis est très élevé et certaines pièces qui doivent être changées ne se fabriquent plus.

La commune doit de ce fait, prévoir l'achat d'une nouvelle débroussailleuse. Plusieurs devis ont été demandés.

FOURNISSEURS	LIEU	DEVIS	MARQUE	COUT		SERVICE APRES VENTE	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
				HT	TTC		
Atelier et Magasin Coopératifs	BRETEUIL	322 du 11/05/21	STIHL FS 131	449,25 €	539,10 €	OK	Délai de livraison : juin 2021
Meca Agri	Damville			-	-	NON	DECLINE
King Vert	Internet			415,83 €	499 €	NON	
Motoculture St Jean	Internet			440 €	528 €	NON	en promotion

Le Conseil Municipal est invité à retenir un fournisseur pour l'achat d'une débroussailleuse, à autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et à inscrire la dépense en section d'investissement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?
Il est demandé à ce que le service après-vente soit bien assuré par la société Atelier et Magasin Coopératifs.
N'ayant pas d'autre observation, Monsieur le Maire fait passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité,

- **RETIENT** la société Atelier et Magasin Coopératifs de Breteuil dont le devis n°322 du 11/05/2021 s'élève à 449,25 € HT soit 539,10 € TTC pour l'achat d'une débroussailleuse avec service après-vente assuré
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la dépense en section d'investissement

Délibération n° 2021.05.040

La parole est donnée à M. GIRARD en charge de ce dossier.

Règlement de la gestion publicitaire municipale de Marbois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de mettre en place un règlement de la gestion publicitaire municipale de Marbois.

La Commission Communication a travaillé sur l'élaboration de ce règlement (annexe 1).

L'objectif, à travers celui-ci, est de générer des recettes provenant d'annonceurs qui commanderont la parution d'encarts publicitaires sur : aux choix, le bulletin municipal, le site web de la Mairie, l'application Ma Commune Connectée, ou bien encore les panneaux sur lesquels figurent le plan de la commune.

Ainsi, la commune pourra financer, tout ou partie, du bulletin municipal et éventuellement, de façon ponctuelle ou permanente, passer celui-ci de 8 à 12 pages.

Le règlement encadre la nature des contenus publicitaires, défini le nombre de publicités par page, le prix des annonces selon les supports, le mode de paiement...

Il explicite également le fait que les annonceurs habitants la commune se verront offrir une annonce gratuite pour une annonce payante (sur le même support et une seule fois).

Les membres de la Commission Communication assureront la prospection et la gestion des annonces auprès des annonceurs, la secrétaire générale assurera le suivi comptable (facturation et paiement des annonces établies selon un bon de commande) : ainsi cela nous évite de passer par une régie.

Le Conseil Municipal est invité à voter la mise en œuvre du règlement de la gestion publicitaire municipal de Marbois comme suit :

- Voter l'intégralité du contenu du règlement de la gestion publicitaire municipal de Marbois.
- Autoriser la mise en place de la gestion publicitaire municipale de la commune,
- Autoriser Monsieur le Maire à mettre en place un carnet de bon de commande et de facturation

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?
N'en ayant aucune, il fait passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'intégralité du contenu du règlement de la gestion publicitaire municipale de Marbois
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place la gestion publicitaire municipale de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place un carnet de bon de commande et de facturation

Délibération n° 2021.05.041

Monsieur le Maire expose le sujet suivant.

Réduction de charges pour la micro-crèche sur Le Chesne

Suite à la crise que nous venons de traverser,
Suite aux recommandations gouvernementales d'aider les petites entreprises,
Suite à la délibération 2020-06-029 du 16 juin 2020,
Suite à la mise en service d'une deuxième crèche en novembre 2020 entrainant le versement de deux loyers mensuels,
Sachant que des provisions pour charges de 1560 € pour l'année 2019 et 1 560 € pour l'année 2020 ont déjà été versées pour le local situé à Le Chesne,

Monsieur le Maire propose une réduction d'une partie des charges de chauffage pour la micro-crèche de Le Chesne sur 2019 et 2020 pour aider à passer ce cap difficile et afin de ne pas compromettre l'avenir de cette entreprise qui vient de s'agrandir répartie ainsi :

- Sur l'année 2019, **50 % des charges de chauffage** soit : 1030,10 € correspondant à 2 loyers
- Sur l'année 2020, **50 % des charges de chauffage** sur la deuxième livraison soit : 826,89 € correspondant à un peu plus d'un loyer

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?
Il explique que la micro-crèche va rapporter à la commune environ 12 000 euros de loyers par an.
N'ayant aucune question, il fait passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la réduction d'une partie des charges de chauffage proposée par Monsieur le Maire pour la micro-crèche située à Le Chesne sur 2019 et 2020 à savoir :

- Sur l'année 2019, **50 % des charges de chauffage** soit : 1030,10 € correspondant à 2 loyers
- Sur l'année 2020, **50 % des charges de chauffage** sur la deuxième livraison soit : 826,89 € correspondant à un peu plus d'un loyer

pour les aider à passer ce cap difficile et afin de ne pas compromettre l'avenir de cette entreprise qui vient de s'agrandir sur notre territoire.

Délibération n° 2021.05.042

Monsieur le Maire expose le sujet suivant.

Achat de panneaux d'affichage en liège

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de faire l'acquisition de 3 panneaux d'affichage, surface liège, aux dimensions 120 mm x 90 mm, pour compléter un manque de panneaux dans 3 des bureaux.

Les 3 fournisseurs de la dernière commande (Comat & Valco, Adéquat Collectivités et Manutan Collectivités) ont été contacté dont voici les propositions :

	TARIFS	
	HT	TTC
COMAT & VALCO	153,00 €	183,60 €
ADEQUAT COLLECTIVITES	169,71 €	203,65 €
MANUTAN COLLECTIVITES	121,44 €	145,73 €

Monsieur le Maire propose de retenir MANUTAN COLLECTIVITES pour la commande des 3 panneaux d'affichage au vu de la proposition qui a été faite.

Le Conseil Municipal est invité à retenir un fournisseur, à autoriser Monsieur le Maire à de signer le devis et à inscrire la dépense en section d'investissement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?
N'en ayant aucune, il fait passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de retenir la société Manutan Collectivités pour l'achat de 3 panneaux d'affichage en liège dont le devis du 26 mai 2021 numéroté 62742003-1 s'élève à 121,44 € HT soit 145,73 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la dépense en section d'investissement

Délibération n° 2021.05.043

La parole est passée à M. TREHARD pour le sujet suivant.

Achat de 3 aspirateurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de faire l'acquisition de 3 aspirateurs : 1 pour l'école et 2 pour les salles des fêtes afin de palier à un manque de matériel. Actuellement, la personne en charge de l'entretien des salles communales utilise l'aspirateur de la mairie ou de l'école selon les disponibilités ce qui nécessite une logistique assez particulière et un transport du matériel dans les véhicules personnels des agents.

Des devis ont été demandés.

Fournisseurs	Réf Devis	Produit	Prix Unitaire		Qté	Total HT	Total TTC
			HT	TTC			
Bricomarché - Conches	Devis 21-0191/01	Karcher WD 5	133,25	159,9	3	399,75	479,70
Leroy Merlin - Tourville	Devis 0232298185		147,075	176,49	3	441,225	529,47

Le Conseil Municipal est invité à retenir un fournisseur, à autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et à inscrire la dépense en section d'investissement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?
Il est demandé s'il n'y aurait pas une possibilité de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour des achats comme ici, sans passer automatiquement par une délibération. Pour des achats ne dépassant pas un certain seuil par exemple.
Monsieur le Maire va se renseigner. Mais il est fait noter qu'il y a ainsi une transparente total sur les achats.
N'ayant pas d'autre observation, il fait passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de retenir la société Bricomarché dont le devis n° 21-0191/01 s'élève à 399,75 € HT soit 479,70 € TTC pour l'achat de 3 aspirateurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la dépense en section d'investissement

Délibération n° 2021.05.044

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture des églises : les mercredis matin de 10 h. à 12 h. sur juillet et août pour découvrir une exposition et présenter nos églises

Les Petites Mains Symphoniques : le 17 août à l'église des Essarts

Les Ripailles des clochers
Soirée organisée le 28 août 2021 : dégustation des délices de la cuisine médiévale
Légendes médiévales racontées aux enfants
Animation randonnée reliant l'église Les Essarts à celle du Chesne

Recensement des tritons : leur développement est en évolution sur le site

Informatiser la gestion des cimetières : dossier prévu au prochain conseil.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion des cimetières va être informatisé. Pour l'instant, nous sommes au stade de la préparation. M. DAVID Antoine va réaliser des photos des 3 cimetières de la

commune, gratuitement. Une formation est prévue pour les personnes qui vont effectuer la saisie des données de ces cimetières. Il lance donc un appel à candidat. Il propose 2 personnes par cimetière.

N'ayant pas d'autre sujet à aborder, la séance est levée à 20 H 35.

WOHLSCHLEGEL Éric

BAUDOUIN Véronique

BRUN Arnaud

CLOQUETTE Céline

DAVID Antoine

GAUTHIER Régis

GIRARD Patrice

GREARD Juliette

JACOB Arnaud

JACQUES Laëtitia

LOUVARD Evelyne

MAHIEUX David,

PASQUIER Sandrine

QUEMIN Michel

SAMAIN Chantal

POUVOIR A LOUVARD Evelyne

SAMPERS Colette

SAMPERS Cécile

SIMON Cyril

TREHARD Frédéric